

JMB/FD

N°2026-03

OBJET

Budget annexe « transport public de voyageurs »
Décision modificative budgétaire n° 1

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 10 puis 11

Votes pour : 13 puis 14
+ 3 procurations

Affiché à la porte de la mairie le 26/01/2026 selon le relevé de décisions

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de monsieur André Mir, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 8 janvier 2026

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Hélène Guiouonet, Jacques Roca (à partir du point n° 5 de l'ordre du jour), Marie-Pierre Forgue Superbie, Daniel Gaspa, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à monsieur René Daran

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Procuration de monsieur Alain Dedieu à madame Hélène Guiouonet

Absent/excusé : monsieur Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix** puis **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur Christophe Bourrec** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir

Le budget annexe « transports publics de voyageurs » rembourse au budget principal les charges de personnel pour les chauffeurs des navettes.

Les crédits au chapitre 012 « charges de personnel » votés au budget primitif 2025 du budget annexe « transports publics de voyageurs » sont insuffisants.

Des crédits sont disponibles au chapitre 011 « charges à caractère général » pour effectuer un virement de crédits de 15 000 € et les recettes au compte 7472 « subventions d'exploitation – région » sont excédentaires.

Je vous propose donc d'autoriser la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe « transports publics de voyageurs », qui s'équilibre à 20 000 € en section d'exploitation, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Exploitation				
D-61551 : Matériel roulant	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7472 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total exploitation	15 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à voter pour la décision modificative budgétaire sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe « transports publics de voyageurs » pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Exploitation				
D-61551 : Matériel roulant	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7472 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total exploitation	15 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary Soulan, le 15 janvier 2026



Le maire,

André Mir